

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 27 JUILLET 2017

Procès-Verbal

Jeudi 27 juillet 2017 à 19 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Robert IMBAUD, Maire.

Serge DUSART a été désigné secrétaire de séance.

Il a procédé à l'appel nominal. Tous les membres étaient présents sauf Martine RODRIGUEZ et Yannicka GRZESKIEWICZ qui ont donné pouvoir.

Il a ensuite donné lecture du procès-verbal de la précédente réunion.

Pierre-Edouard LAIGO et Pierre REINHARD souhaitent qu'il y soit apporté 2 modifications afin de compléter les remarques qu'ils avaient émises :

- Par rapport au moteur à essence installé le long des berges de l'allier pour pomper l'eau, ils insistent sur le fait qu'il se trouve près d'un campement "illégal" situé au Pont de Crevant.
- Problèmes occasionnés par la présence de corbeaux sur la commune.

Monsieur le Maire indique que les peupliers situés le long de la Morge, en bas de la maison de retraite l'Ombelle vont être coupés. Ils accueillent de nombreux nids.

Après accord pour modifier le compte-rendu comme ci-dessus, il est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour :

- Préparation de la fête annuelle
- Affaires financières et travaux
- Présentation par chaque adjoint des affaires relevant de son domaine de compétences
- Questions diverses

• Affaires financières et travaux – Monsieur le Maire

- Délibérations ci-après adoptées à l'unanimité :

- Suite au départ en retraite d'un agent des écoles suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe et création à compter du 1^{er} septembre 2017 d'un emploi d'adjoint technique principal.

○ Création d'un poste d'adjoint technique à compter du 15 septembre 2017 au sein des services techniques.

○ Il a été décidé de mettre en place pour le personnel des autorisations d'absence exceptionnelles. Elles sont accordées aux agents à l'occasion de certains événements, sous réserve de nécessité de service. Avis favorable du Comité technique en date 12 juin 2017.

MARIAGE

De l'agent : 5 jours

D'un enfant : 3 jours

D'un ascendant, frère, sœur : 1 jour

PACS

De l'agent (limité à une fois par an) : 5 jours

DECES

Du conjoint, d'un enfant : 5 jours

De la personne liée au PACS : 5 jours

Des parents, beaux-parents : 3 jours

Des frères et sœurs, petits enfants : 1 jour

Des grands-parents, des beaux-frères et belles-sœurs : 1/2 jour

NAISSANCE OU ADOPTION

3 jours pris dans les quinze jours entourant l'événement

GARDE D'ENFANT MALADE

Enfant de moins de 16 ans (aucune limite d'âge pour les enfants handicapés)

Obligation hebdomadaire de travail + 1 jour maximum par an (soit 5 jours en règle générale)

Doublement possible si l'agent assume seul la charge de l'enfant ou si le conjoint est à la recherche d'un emploi ou de par son emploi ne bénéficie pas d'autorisation d'absence pour ce motif (justificatif obligatoire de l'employeur ou pôle emploi)

MALADIE

Du conjoint : 5 jours maximum par an

Des père, mère, des beau-père, belle mère : 3 jours maximum par an quelque soit le nombre de personnes concernées par cette circonstance

De l'enfant de plus de 16 ans : 3 jours maximum par an

MATERNITE

Facilités horaires pendant la grossesse

Une heure par jour maximum sans possibilité de cumul

Examens médicaux obligatoires antérieurs ou postérieurs à l'accouchement

Allaitement : Dans la limite d'une heure par jour à prendre en 2 fois

RENTREE SCOLAIRE

Facilités horaires accordées aux mères ou aux pères à l'occasion de la rentrée scolaire à la prise du travail dans la limite d'1 h

DON DU SANG

2 heures (le jour du don) et ½ journée supplémentaire par an sur appel du centre pour un don d'urgence quelle que soit la nature du don

DEMENAGEMENT

1 jour/an

CONGE POUR REVISION

2 jours accordés par année civile pour un même concours ou examen

EPREUVE DES CONCOURS OU EXAMENS DE LA FPT

Tout agent est autorisé à s'absenter pour se rendre aux épreuves

1 jour supplémentaire si épreuve à + de 250 km du lieu de résidence

½ journée (le jour de l'examen)

○ Les conduites du poste de relevage de l'ancienne station d'épuration sont en mauvais état, deux devis ont été demandés pour une remise aux normes : BP 2E 24.780 €uros HT et La SEMERAP 29.400 €uros HT. L'entreprise BP 2E a été retenue pour réaliser ces travaux.

○ Vidange du plan d'eau : Consultation de 5 bureaux d'études : 2 réponses négatives, 2 autres n'ont pas répondu, 1 seul devis du cabinet EGIS Eau (Limoges) 14.500 €uros HT, qui a été retenu.

Travaux :

- Passage boulevard du Chéry : le chantier est presque terminé, le sol va être posé ; Monsieur le Maire présente le projet de la fresque qui sera réalisée par la même personne qui a fait l'esquisse sous le préau du stade.

- Local de rangement de la salle des fêtes : il reste les menuiseries extérieures et quelques travaux d'électricité.

- La station d'épuration : le chantier avance dans les délais, les travaux intérieurs ont débuté, isolation, électricité. A l'extérieur, travaux de remblaiements. L'entretien des abords sera à la charge de la commune.

Philippe LE PONT demande s'il serait possible de prévoir une visite du chantier.

Celle-ci sera programmée pour début septembre, ce sera plus intéressant car le chantier aura encore plus avancé.

- Ces derniers jours, travaux de réfection des trous sur la voirie réalisés par les agents des services techniques et reprise du broyage des fossés.

- Suite aux différents orages, nettoyage et ramassage des arbres et des branches sur les chaussées.

• **Commission Vie Scolaire et Cadre de Vie – Marianne ALZAIX – Adjointe**

- Demande de matériel pour la rentrée scolaire, tables chaises pour les enfants de maternelle car l'effectif est en hausse, 2 devis ont été demandés : Société Manutan 1546,91 €uros HT et Bureau Service 2640,60 €uros HT, le premier a été retenu.

- Demande également auprès de Bureau Service pour l'achat de fichiers scolaires : 389,26 €uros TTC.

Délibération adoptée à l'unanimité.

- Personnel : 1 contrat Aidé à renouveler et 4 nouveaux contrats pour faire suite aux précédents arrivés à échéance.

- Suite au dernier Conseil Municipal des enfants, le projet d'acquisition d'une table de Ping-Pong est à l'étude.

• **Commission Animation et Festivités – Gérard SANCIAUT – Adjoint**

- Fête annuelle :

▶ Mise à jour du planning de répartition des diverses tâches à réaliser pendant les 3 jours de festivités et communication des différentes dates pour la distribution des flyers dans les communes voisines.

▶ Cette année 2 nouveautés :

Concours de vélos décorés et fleuris destiné aux enfants jusqu'à 12 ans, participation le dimanche matin avant l'apéritif et au défilé de l'après midi, pour le moment une vingtaine d'inscriptions.

Tournoi de foot organisé au city stade le samedi après-midi, réservé aux jeunes de 12 à 16 ans.

▶ Tarif du repas du samedi soir inchangé, reste à 17 €uros.

- Conseil Municipal des enfants :

Le dernier de l'année a eu lieu le 08 juillet, discussion sur les projets qui avait été évoqués lors des séances précédentes, notamment le skate-park et également sur les activités proposées aux enfants dans le cadre de la fête annuelle.

- Fête nationale : bonne participation à la retraite aux flambeaux et au feu d'artifice du 13 juillet qui a été très apprécié. A voir pour déplacer le lieu du tir le long du plan d'eau afin de ne pas être gêné par le saule-pleureur.

- Une réunion aura lieu fin août avec la commission animation, Yves RAILLIERE et l'ensemble des associations, pour l'organisation de la fête et du forum. Une autre sera programmée début septembre avec les agents des services techniques.

• **Commission Communication et Information – David MOURNET – Adjoint**

- Mise à jour du site internet suite notamment à divers changements dans la liste des présidents d'associations, et d'autres mises à jour qui sont faites par le prestataire dans le cadre du contrat de maintenance.

- Les travaux pour l'installation du panneau d'informations boulevard du Chéry vont se poursuivre.

• **Commission Sports – Associations et Solidarité – Yves RAILLIERE – Adjoint**

- Manifestations à venir :

- ▶ Tournoi du Tennis Club du 05 au 27 août.
- ▶ Passage dans la commune de la course "Ironman Vichy" le samedi 27 et le dimanche 28 août. Une réunion de préparation avec les bénévoles aura lieu le vendredi 11 août à la salle annexe.
- ▶ Forum des associations au complexe sportif le samedi 02 septembre.
- ▶ Fête de Maringues les 8, 9 et 10 septembre.

- Réalisation d'une fresque sous le préau du stade avec la participation des jeunes qui dans le cadre des activités du centre de loisirs, ont été accueillis au complexe sportif pour un camp "d'ados".

- Plannings d'utilisation des salles du complexe sportif :

Suite à la réunion du 04 juillet dernier, Pierre-Edouard LAIGO, président du club de speedminton et Conseiller municipal a adressé un courrier en recommandé avec A.R.

à Yves RAILLERE pour exprimer son mécontentement par rapport au créneau qui leur a été attribué, car il est difficile aux adhérents du club de se libérer sur cette plage horaire, qui est aussi moins importante que pour d'autres associations. Cette lettre a également été transmise au CDOS du Puy-de-Dôme, au CROS Auvergne et au Ministère des Sports. Pierre-Edouard LAIGO en donne lecture.

Yves RAILLERE précise que Pierre-Edouard LAIGO n'était pas présent en temps et en heure à la réunion d'organisation des plannings ; il est stipulé dans la convocation que les créneaux horaires ne sont pas reconduits systématiquement d'une saison sur l'autre, priorité sera donnée aux associations présentes ou représentées.

Un autre rendez-vous a été proposé à Pierre Edouard LAIGO pour trouver une solution. De plus, cette année toutes les associations ont consenti des efforts importants pour libérer des créneaux, car le club de judo créé l'année passée ne pouvait continuer à fonctionner dans la salle de danse trop exigüe. Il précise également que le dimanche matin la salle Uranus n'est pas occupée.

Pierre-Edouard LAIGO affirme que si il n'y a pas de changement, le club ne pourra pas continuer de pratiquer son activité.

Pierre REINHARD fait remarquer que dans certaines communes il n'y a pas de modifications d'une année sur l'autre.

Pour Yves RAILLERE c'est la solution qui est privilégiée à chaque fois que cela est possible, mais pour la saison à venir il était obligatoire de faire des changements.

Monsieur le Maire intervient car ce n'est pas le lieu pour ce débat puisqu'une réunion spécifique a été organisée, il souligne toutefois qu'un critère important pour l'attribution des créneaux horaires doit être pris en compte : le nombre de licenciés.

- **Commission Développement culturel – Yolande BURETTE – Adjointe**

- La 2^{ème} édition de l'art dans tous ses états a été une réussite malgré la météo défavorable.

32 artistes ont participé au concours de peinture, leur nombre est en forte progression par rapport à l'an passé. Certains d'entre eux venaient de loin et on peut souligner leur travail remarquable.

L'exposition sous la grande halle qui est réservée uniquement aux peintres et aux membres du jury ainsi qu'aux sculpteurs, a connu un vif succès.

Vendredi 28 juillet, visite pour remercier et récompenser les 16 résidents de la maison de retraite l'Ombelle qui dans le cadre de cette journée ont réalisé une fresque. Félicitations pour cette belle réalisation.

Remerciements également à toutes les personnes qui ont participé et contribué au bon déroulement de cette manifestation qui sera reconduite l'an prochain.

- Expositions à la médiathèque :

- ▶ Du 31 juillet au 20 août peinture sur soie avec Anne-Marie GAGNIERE de Bourges.
- ▶ Du 21 août au 10 septembre exposition de peinture et sculptures avec 4 artistes du groupe "Mosaïque" de Montluçon. A partir du 11 septembre 3 autres membres du groupe vont leur succéder.

- Cinéma :

- ▶ Mardi 08 août à 15 heures : "Moi moche et méchant 3"
A 21 heures : "Comment j'ai rencontré mon père"
- ▶ Mardi 29 août à 20 heures 30 : "Chercher la femme"

- Une réunion sera organisée début septembre pour la préparation des journées du Patrimoine.

• **Questions diverses – Monsieur le Maire**

- A compter du 1^{er} janvier 2018 la Direction Départementale des Territoires n'instruira plus les dossiers d'urbanisme. Cette tâche doit être confiée à un autre organisme et ne sera pas gratuite comme auparavant mais facturée à l'acte aux collectivités. Après exposé de Monsieur le Maire, délibération adoptée à l'unanimité pour confier cette mission à l'agence Départementale d'Ingénierie Territoriale. La commune est déjà adhérente à cette agence en raison de son adhésion à la SATESE.

- La commune a été sollicitée pour l'acquisition de terrains situés à Lachamp, dans la continuité des étangs appartenant à la commune, ce qui faciliterait le réaménagement de cette zone dans son ensemble. Il s'agit des parcelles cadastrées section YA - numéros 53 - 96 - 128 d'une superficie de 23.830 m², valeur estimée à 15.000 €uros. Délibération adoptée à l'unanimité pour charger l'EPF SMAF de cette transaction.

▶ Pour information :

- La Communauté de Communes a adhéré à l'ADHUME pour réaliser un diagnostic thermique gratuit des bâtiments ; la 1^{ère} visite a lieu le 18 juillet au complexe sportif.

- De même, dans le cadre du projet de territoire, le bureau d'étude a été choisi et va commencer prochainement ces travaux dans divers domaines par exemple les centres de loisirs, l'impact financier de certains projets, pacte financier avec les communes etc...

- En ce moment des relevés sont réalisés sur la commune pour l'installation de la fibre, Maringues faisant partie de la phase 2 pour le déploiement.

Philippe LE PONT demande si dans le cadre du retour à la semaine de 4 jours, des écoles de la communauté de communes ont choisi ce rythme scolaire pour la rentrée prochaine.

D'après les informations communiquées à Marianne ALZAIX, pour le moment seulement deux écoles ont décidé le retour à la semaine de 4 jours. Ce qui peut s'expliquer par le fait qu'il faut trouver des solutions pour fonctionner avec les centres de Loisirs sur le créneau horaire des mercredis matins.

La séance est levée à 21 heures.